



HAL
open science

DRES - Droit, religion, entreprise et société

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. DRES - Droit, religion, entreprise et société. 2017, Université de Strasbourg, Centre national de la recherche scientifique - CNRS. hceres-02030288

HAL Id: hceres-02030288

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030288>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Droit, Religion, Entreprise et Société

DRES

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Strasbourg

Centre National de la Recherche Scientifique - CNRS

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Corinne Leveux-Teixeira, présidente du
comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Droit, Religion, Entreprise et Société

Acronyme de l'unité : DRES

Label demandé : UMR

N° actuel : 7354

Nom du directeur (2016-2017) : M. Michel DENEKEN

Nom du porteur de projet (2018-2022) : M^{me} Vincente FORTIER

Membres du comité d'experts

Présidente : M^{me} Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, Université d'Orléans

Experts :
M^{me} Emmanuelle CHEVRIER, Université de Poitiers (représentante des personnels d'appui à la recherche)
M. Georges DECOCQ, Université Paris-Dauphine (représentant du CNU)
M. Jean-Philippe LHERNOULD, Université de Poitiers
M^{me} Emmanuelle RIAL-SEBBAG, Université Toulouse 3 Paul-Sabatier (représentante du CoNRS)

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. David KREMER

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M^{me} Catherine FLORENTZ, Université de Strasbourg

M^{me} Béatrice MEIER-MULLER, Université de Strasbourg

M. Patrice SOULLIE, CNRS

M. Didier TORNY, CNRS

Directeurs ou représentants de l'École Doctorale :

M. Christian GRAPPE, ED n° 270, « Théologie et sciences religieuses »

M^{me} Caroline KLEINER, ED n° 101, « Droit, Science politique et histoire »

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

L'UMR (Unité Mixte de Recherche) DRES (Droit, Religion, Entreprise et Société) a été créée le 1^{er} janvier 2013, après fusion de deux entités : l'équipe Société, Droit et Religion en Europe (SDRE), jusque là rattachée à l'UMR PRISME (Politique, Religion, Institutions et Sociétés : Mutations Européennes) et le Centre du Droit de l'Entreprise (CDE, EA (Équipe d'Accueil) 3397). Aux yeux de ses promoteurs, sa création constituait un « pari » et un « défi », liés à la nécessité de faire émerger rapidement une culture de laboratoire commune, et de construire une cohérence scientifique forte à partir d'objets et de disciplines hétérogènes.

De manière à favoriser ce projet, l'unité est localisée à titre principal à la Maison des Sciences de l'Homme d'Alsace (MISHA), 5 allée du Général Rouvillois à Strasbourg, où elle dispose de bureaux (direction de l'UMR, service de gestion) et de salles de travail et de réunion. La bonne distribution des espaces dans cette structure constitue incontestablement un atout, puisqu'elle favorise les rapprochements et les collaborations scientifiques, y compris d'ailleurs avec d'autres équipes hébergées au sein de la MISHA. Pour autant, l'espace disponible n'étant pas suffisant pour tout le monde, une partie des membres de l'unité est hébergée dans des bureaux de l'ED n°101, de l'Institut du travail, de la faculté de droit et de la faculté de théologie catholique. Cette localisation multiple est également rendue nécessaire par le fait que certains des membres de l'unité exercent des responsabilités dans ces diverses institutions. Pour autant, ces divers points ne sont pas trop éloignés les uns des autres et la dispersion ne nuit par conséquent pas trop à la qualité du travail commun, même si une implantation unique aurait sans doute été préférable.

Équipe de direction

Au 30/06/2016, la direction de l'unité était assurée par M. Michel DENEKEN, assisté par M^{me} Vincente FORTIER, directrice adjointe, qui est devenue directrice de DRES en octobre 2016.

Nomenclature HCERES

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales ;

Domaine disciplinaire : SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux ;

Sous-domaine disciplinaire : SHS2_1 Droit.

Domaines d'activité

Religion (équipe Droits et religions et équipe Religions au miroir du pluralisme), droit social (équipe Droit social, équipe RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise)), droit des affaires (équipe Droit des affaires).

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2016	Nombre au 01/01/2018
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	34	29
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés	3	2
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	5	5
N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)		
N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)	5	
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	
N7 : Doctorants	71	
TOTAL N1 à N7	119	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	29	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2011 au 30/06/2016
Thèses soutenues	34
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	1
Nombre d'HDR soutenues	3

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

L'UMR Droit, Religion, Entreprise et Société (DRES), de création récente (2013), occupe une place originale dans le paysage scientifique français. D'une part parce qu'elle assume pleinement la complexité et la difficulté des problématiques religieuses, à une époque et dans un pays où les questions confessionnelles sont souvent regardées avec méfiance quand elles ne sont pas renvoyées à la sphère de la subjectivité personnelle et du ressenti. Ensuite parce qu'elle s'efforce de conjoindre des thématiques hétérogènes, portées par des équipes distinctes et renvoyant à des traditions académiques comme à des cultures scientifiques nettement différenciées. Outre la recherche d'un centre de gravité commun et l'investissement de zones d'interfaces au croisement des axes définis par chacune des équipes, la dimension méthodologique apparaît par conséquent essentielle dans l'émergence et la consolidation du projet de l'UMR DRES.

Issue de la fusion de deux équipes fortement structurées et identifiées, Société, Droit et Religion en Europe (SDRE, rattachée à l'UMR PRISME jusqu'en 2013) et le Centre du Droit de l'Entreprise (CDE), l'UMR a été structurée autour de 5 équipes internes : Droits et Religions, Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) ; Droit social ; Droit des affaires ; Religions au miroir du pluralisme, réduite à 4 dans le projet pour le nouveau contrat quinquennal, par suite de la disparition de l'équipe RSE.

Des efforts importants ont été entrepris par l'équipe de direction pour promouvoir des actions transversales et renforcer les synergies autour d'un projet fédérateur (par exemple le travail entrepris autour de la circoncision rituelle) ou de la participation à des présentations ou des séminaires communs (on citera notamment l'animation d'une école d'été pour les doctorants autour de la question du « rapport d'autorité »). En outre, au cours de sa visite, le comité d'experts a pu constater l'envie des membres de l'unité de travailler ensemble et la bonne entente qui semble régner entre chacune des équipes.

Toujours au titre des points forts, il convient de relever l'excellence de la production scientifique globale de l'UMR, tant en quantité qu'en qualité, et sa forte mobilisation pour candidater sur des appels à projets dont elle est souvent lauréate.

Enfin, l'UMR peut compter sur le soutien très fort de l'Université de Strasbourg, dont l'équipe de direction souligne à la fois la qualité de la gouvernance et la pertinence du positionnement scientifique de l'unité, au regard des orientations scientifiques de la politique d'établissement.

Ces atouts sont indéniables et n'ont pas manqué d'être appréciés à leur juste valeur par l'ensemble des membres du comité d'experts. Ils n'en laissent pas moins subsister deux points de vigilance, sur lesquels le comité d'experts a souhaité attirer particulièrement l'attention de l'unité. En premier lieu, même si elle a été travaillée depuis 2013, la cohérence scientifique de l'ensemble de l'unité reste encore largement à inventer. Des réussites ponctuelles, au demeurant remarquables, ne permettent pas, à ce stade, d'établir la cohésion de l'ensemble et, a posteriori, la pertinence du rapprochement opéré en 2013. Pour autant, conscients des difficultés théoriques, méthodologiques et culturelles d'un projet aussi novateur dans son périmètre et dans son objet, les membres du comité d'experts s'accordent à considérer que l'horizon d'un seul contrat quinquennal n'est pas suffisant pour faire parvenir à maturité. Plus globalement, ils estiment que la recherche s'inscrit dans un temps long et qu'elle requiert un peu de patience pour en apprécier les résultats à leur juste niveau.

En second lieu, la démographie déclinante de l'UMR préoccupe à double titre le comité d'experts. D'une part parce qu'un certain nombre de départs n'ont pas été remplacés (notamment dans l'équipe droit des affaires), d'autre part parce que l'âge de plusieurs membres éminents de l'unité et leur éloignement prévisible, à court ou moyen terme, de la recherche active peut rendre délicate l'opération de passage de relais. En tout état de cause, le risque est réel d'une destabilisation (droit des affaires) voire d'une perte de substance d'équipes fragilisées par leur faible effectif (Religions au miroir du pluralisme), à l'image de ce qui s'est produit pour l'équipe RSE. À cet égard, une consolidation des postes de l'UMR, voire un redéploiement de postes en sa faveur serait souhaitable.

Enfin, l'affichage institutionnel d'ensemble est difficile à comprendre au premier abord pour une personne extérieure à l'Université de Strasbourg (UNISTRA), avec une quadripartition entre écoles doctorales (dont deux concernent l'UMR), Collegium, Fédération de recherche « L'Europe en mutation » et enfin unité de recherche. Cet échafaudage, dont l'UMR n'est évidemment pas responsable, interroge d'autant plus l'observateur que la cohérence des thèmes de recherche entre les différentes strates (ED/Fédération ; Fédération/UMR DRES) ne saute pas aux yeux.